



Réunion du CCSSF, tenue le vendredi 24 février 2017 à la salle Avronsart, au 42 rue Louis Lumière 75020 PARIS

Etaient présents : Rémy BAYET (président), Patrick FOURASTIE (secrétaire général), Jean-François LABES et Mikaël LAURENT

Interprètes en LSF diplômées : Cindy LE CLECH et Valentine VILLERME

Absente : Marie ROBERT (secrétaire adjointe)

ORDRE DU JOUR

- **POINT 1** : Retour sur la visite des installations sportives et de l'hébergement des Deaflympics de Samsun du 18 au 21 février 2017
- **POINT 2** : Point sur le transfert des trois sports sourds (Judo, Tennis et Volley-ball) vers les Fédérations homologues depuis le 1^{er} janvier 2017
- **POINT 3** : Point sur les sélections et la délégation française aux Deaflympics de Samsun
- **POINT 4** : Point sur les élections de renouvellement du CCSSF
- **POINT 5** : Nomination du délégué CCSSF pour le 46^{ème} Congrès ICSD (16 au 18 juillet 2017)
- **POINT 6** : Questions diverses

Début de la séance à 15 h 45

M. Rémy BAYET, président du CCSSF exprime la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Observations sur le PV du 14 octobre 2016 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec une seule observation :

Jean-François LABES a demandé l'avis de Mme Mai-Anh NGO, secrétaire générale adjointe de la FFH, au sujet du cas d'un salarié Rémy BAYET référent Handisport Bourgogne, également Président d'une Commission fédérale CCSSF. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas d'incompatibilité avec les règlements tant qu'il n'y a pas conflit d'intérêt. Dont acte.

POINT 1 : Retour sur la visite des installations sportives et de l'hébergement des Deaflympics de Samsun du 18 au 21 février 2017

Brice ALLAIN et Jérôme SELLAM, tous les deux dirigeants de la Commission Fédérale de Football des Sourds, avaient été mandatés par la FFH pour aller visiter les installations et l'hébergement des prochains Deaflympics à Samsun, répondant à l'invitation de l'organisation turque.

Jean MINIER soulève principalement 2 points négatifs :

- Le retard pris dans la construction de certaines installations alors qu'il ne reste plus que 4 mois à ce jour d'ici l'ouverture des 23èmes Deaflympics d'été : la piste en extérieur pour le 1000 m vitesse du cyclisme dont les travaux n'ont pas encore commencé ; les courts de tennis dont le début des travaux est prévu seulement début avril ; l'athlétisme, le bowling ainsi que d'autres sports devraient être terminés en mai ; d'autres encore comme le judo, le badminton et le stade de la cérémonie d'ouverture et de fermeture de 33000 places sont en cours d'emménagements. Mais la plupart des autres installations sportives comme celles du football ou de la natation sont déjà opérationnelles.

- Concernant l'hébergement, il y a uniquement des chambres triples dans lesquelles il n'y a pas de climatisation. Mais Jean MINIER précise que, selon lui, ce n'est pas problématique, le « village Deaflympics » est situé à environ 500 m d'altitude et la température moyenne à Samsun est de 25-26° en juillet. Il est dédié à des universitaires, c'est un ensemble de 4 bâtiments de 4800 lits comprenant plusieurs cantines de type « self-service ». L'autre inconvénient est la distance qui sépare le « village Deaflympics » des installations sportives : 40 à 55 km qui représente 45-50 minutes de temps de déplacement.

Les points positifs :

- C'est la 1^{ère} fois que les délégations internationales sont invitées à visiter les installations ensemble avant les Deaflympics.
- Des moyens mis en œuvre par l'organisateur turc qui laissent penser que ces Deaflympics seront bien mieux organisés que ceux de Sofia en 2013. Peut-être, seront-ils potentiellement comparables à ceux de Taipei.
- Concernant la sécurité des sportifs : 1500 à 2000 policiers encadreront la sécurité complète de tous les sportifs. Pour les déplacements, selon les sports, les sportifs se déplaceront en bus ou en voiture accompagnés par des agents de sécurité. De même, l'ensemble des installations sportives seront sécurisées et surveillées par la police et les militaires. La Ville de Samsun est très sécurisée avec beaucoup de caméras de surveillance.

- Concernant l'hébergement, les sportifs seront dotés d'un badge sécurisé avec code d'accès au « village Deaflympic », et il y aura des policiers ou militaires à l'entrée de chaque bâtiment ainsi qu'un agent de sécurité à chaque étage. Par contre, pour les touristes rien n'est prévu spécifiquement autre que la sécurité dédiée à l'évènement, déjà présente dans la ville de Samsun et dans les enceintes sportives. Ils devront se débrouiller eux-mêmes pour réserver leur propre hébergement.
- L'organisateur mettra en place un stand d'information complet pour tous les visiteurs. Et il y aura un stand « Deaflympics » aux aéroports d'Istanbul et d'Ankara afin de permettre un passage rapide aux contrôles pour les athlètes.
- A ce jour, même s'il faut rester vigilant, il n'y a pas de contre-indication du Ministère des Affaires Étrangères français pour se rendre dans la zone de Samsun qui est située au nord de la Turquie au bord de la mer Noire, les zones à risques formellement déconseillées sont situées au sud et au sud-est.

POINT 2 : Point sur le transfert des trois sports sourds (Judo, Tennis et Volley-ball) vers les Fédérations Homologues depuis le 1^{er} janvier 2017

Voir le lien officiel : <http://www.handisport.org/le-nouveau-perimetre-de-la-delegation-impose-a-la-ffh/>

Contre toute attente, malgré les avis défavorables du CPSF, du CNOSF et de la Fédération Française Handisport, le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Patrick Kanner a décidé de mettre fin à ce dispositif d'organisation générale et **a accordé aux 13 fédérations citées**, la délégation pleine incluant tous les publics handicapés (physiques et sensoriels) et toutes les activités (haut niveau et développement) :

Jean-François LABES désire savoir quels effets auront ces transferts vers les 3 fédérations valides qui connaissent mal ou pas du tout le monde sportif sourd et malentendant.

Patrick FOURASTIE s'inquiète de cette complication et de l'urgence à l'approche des Deaflympics à Samsun.

Jean MINIER : 23 FF homologues ont demandé la délégation, 13 l'ont obtenu pour les 4 années à venir. Donc, à priori, ce n'est que le début d'un nombre plus important de sports transférés, même s'il est théoriquement possible de revenir en arrière dans 4 ans. Les prochaines délégations seront distribuées le 01/01/2021.

Parmi ces 13 sports, 3 concernent plus particulièrement des sports sourds. Effectivement, les sportifs sourds jusqu'alors licenciés en compétition chez nous en tennis, judo et volley-ball, vont être pris en charge, en ce qui concerne la compétition, par les 3 fédérations olympiques concernées, par décision du ministère prenant effet le 1^{er} janvier 2017.

Une personne sera mandatée par le Ministère des Sports pour évaluer et contrôler l'intégration et la gestion du handicap au niveau des FF homologues. Un bilan sera

effectué dans 4 ans pour renouveler ou retirer la délégation du handicap à chacune de ces FF homologues.

La décision est récente et il est probable que les fédérations concernées vont mettre un peu de temps à s'organiser en conséquence. Mais nous sommes à leur disposition pour accompagner ces fédérations afin que la transition se passe du mieux possible pour les sportifs.

Nous vous tiendrons informé des développements de cette situation et nous restons à votre disposition pour toute question qui vous remonterait de la part des sportifs sourds.

Concernant les Sportifs du Haut Niveau (SHN), malgré la particularité de la reconnaissance accordée aux sports sourds (le Ministère des Sports ne reconnaît de HN que les sports sourds dont le sport est représenté aux Jeux Paralympiques) et malgré que le Ministère des Sports souhaite diminuer le nombre de disciplines reconnues de HN ainsi que le nombre total de SHN il devrait tout de même être toujours possible, au-delà de cette année, de proposer et d'obtenir un certain nombre de SHN sourds pour les sportifs qui auront eu des résultats significatifs aux Deaflympics de Samsun. Mais pour ceux dont le sport a été transféré ce sera aux FF homologues de faire cette demande au Ministère des Sports.

Mikaël LAURENT pose une question sur le nouveau fonctionnement concernant les sports transférés par rapport à la pratique de compétition. Il prend l'exemple du volley-ball. Si un club veut faire participer ses membres à un championnat, quelles sont ses possibilités ?

Jean MINIER répond qu'ils ont 2 possibilités. Soit un club de volley sourd prend une affiliation à la FFVB. Il est possible aussi de créer une section de volley sourd au sein d'un club entendant valide affilié à la FFVB. Soit, pour un club sourd multisport déjà affilié à la FFH qui a une section volley, la solution c'est de prendre une 2ème affiliation à la FFVB, mais dans ce cas, ça revient plus cher. Une simple affiliation FFH permettra uniquement la pratique du volley en loisir.

POINT 3 : Point sur les sélections et la délégation française aux Deaflympics de Samsun

Jean MINIER : Pour les sports gérés par la FFH c'est moi qui validerait les sélectionnés pour Samsun selon des critères qui seront bientôt transmis aux directeurs sportifs concernés.

Pour les sports transférés comme le tennis et le judo, concrètement, c'est le DTN FFT et de la FFJ qui transmettront leur liste de sélectionnés pour les Deaflympics au DTN FFH. Puis le CCSSF, qui reste l'interlocuteur de l'ICSD représentant les sportifs sourds français, inscrira la liste complète des sélectionnés et du staff transmis par la DTN de la FFH. En d'autres termes, c'est la FF homologue qui sélectionne ET finance dorénavant les sportifs sourds dont le sport a été transféré car ce n'est plus du domaine de compétence de la FFH. Il va tout de même se poser le problème du pilotage du groupe France et de ses diverses délégations françaises (FFH, FFT, FFJ, voire FFVB si le volley venait à être repêché suite à un désistement d'une nation et si la FFVB sélectionnait une équipe si ce cas se présentait). Rien n'a encore été décidé

sur la façon dont nous allons nous organiser pour permettre la participation du judo et du tennis mais nous ferons en sorte de lever tous les obstacles.

NB : ça n'a pas été soulevé en réunion, mais d'autres sports pourraient être également concernés et se joindre à cette délégation multi fédérations comme le karaté, le taekwondo, le tir ou encore le golf.

Concernant le financement, comme depuis l'intégration du sport au sein de l'handisport, ces Deaflympics seront entièrement financés sur les fonds propres de la FFH.

M. Patrick FOURASTIE précise que l'ouverture des inscriptions commencera à partir du 19 avril, la clôture définitive est le 18 juin 2017.

POINT 4 : Point sur les élections de renouvellement du CCSSF

Patrick FOURASTIE rappelle que les prochaines élections du bureau CCSSF se dérouleront le 8 avril 2017 en même temps que celles du renouvellement du Comité Directeur de la FFH.

L'élection de 5 membres (4 hommes et 1 femme) prend place par voie postale avant l'Assemblée Générale électorale Fédérale et est conforme aux statuts fédéraux et règlement intérieur.

Patrick FOURASTIE a sollicité Angelo SETTINI nouveau président de la CSOE (Commission de Surveillance pour Opérations Electorales) mi-janvier 2017, pour lui demander que la procédure d'envoi des documents relatifs à l'acte de candidature soit faite assez rapidement. Mais il y a eu du retard suite à des problèmes techniques., les documents, consultables aussi sur le site internet de la FFH, ont été transmis seulement le 16 février alors que la date de clôture des candidatures est le 6 mars. Ce délai est extrêmement court d'autant qu'il faut fournir un audiogramme type ICSD pour valider la candidature.

POINT 5 : Nomination du délégué CCSSF pour le 46^{ème} Congrès ICSD (16 au 18 juillet 2017)

Patrick FOURASTIE demande qui sera le délégué officiel au nom du CCSSF au 46^{ème} Congrès ICSD à SAMSUN (Turquie) ?

Jean MINIER lui demande d'écrire à l'ICSD pour expliquer que le CCSSF a des élections prévues pour le 8 avril 2017 et que la France transmettra le nom de son délégué officiel après les élections des nouveaux membres du CCSSF.

POINT 6 : Questions diverses

Jean-François LABES rappelle deux anecdotes au sujet de la candidature d'organisation de ces 23^{ème} Deaflympics. Peu avant le Congrès de Rome en septembre 2011, il y avait deux candidats officiels / Buenos-Aires (Argentine) et Barcelone (Espagne). Ankara (Turquie) a posé sa candidature sur place. Certaines

délégations ont protesté car le délai légal de dépôt était dépassé. Mais, le bureau de l'ICSD a cru bien faire d'accepter cette candidature.

En 2015, nous apprenons que ce ne sera plus à Ankara mais à Samsun (Turquie). Plusieurs pays ont vivement protesté. Sans résultat.

Patrick FOURASTIE intervient au sujet du CIO qui vient de reconnaître l'ICSD au même titre que l'IPC. Nous sommes en France, pays des Droits de l'Homme, et il serait bon que les Deaflympics et les sportifs français soient également reconnus au même titre que les Jeux Paralympiques.

Pour Jean MINIER, le fait que les Deaflympics d'Hiver de 2011 aient été annulés quelques semaines avant son ouverture (pour détournement de fonds) a grandement contribué à décrédibiliser ces Jeux, et à fortiori, l'ICSD. De même pour les Deaflympics d'Eté de 2013 qui ont dû subir 2 changements de villes organisatrices (Athènes, puis Budapest et finalement Sofia) en 4 ans. Ces différents événements ont renvoyé une image négative au Ministère des Sports. De plus les Deaflympics ont un rayonnement médiatique faible.

Patrick FOURASTIE propose l'insertion d'organisation des Deaflympics de Paris en 2024 qui tombe bien avec la célébration du 100^{ème} anniversaire de la fondation des Jeux silencieux, par les deux fondateurs sourds Eugène RUBENS-ALCAIS (France) et Antoine DRESSE (Belgique).

Jean MINIER lui précise que les dossiers de candidature pour les Jeux olympiques et Paralympiques sont clos depuis longtemps, les villes ont déjà été auditionnées et le nom de la ville qui organisera les JO sera donnée en septembre 2017.

Pour une présence de sportifs sourds en 2024, il y aurait dû avoir un accord entre CIO, IPC et ICSD bien en amont mais rien de tel n'a été fait. Si l'ICSD veut faire une cérémonie pour le 100^{ème} anniversaire de la création des Deaflympics en 1924, pourquoi pas, à elle de faire les démarches nécessaires.

Fin de la séance à 18 h 45.

Prochaine réunion CCSSF : le vendredi après-midi 7 avril à ENGHIEEN LES BAINS

Patrick FOURASTIE

Remy BAYET

Secrétaire général

Président